

## Augmentation de capital annoncée

### **AMEN BANK**

Société Anonyme au capital social de 151.320.000 Dinars

Divisé en 30.264.000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées

**Siège social** : Avenue Mohamed V- 1002 Tunis – **Identifiant Unique** RNE N° 000221M

**Tél** : 71 148 000 - **Fax** : 71 833 517

AMEN BANK porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 27/04/2023, a décidé d'augmenter le capital social de la banque de 42 195 000 dinars pour le porter de 132 405 000 dinars à 174 600 000 dinars et ce en deux (2) phases. Après une première phase réalisée en octobre 2023 qui a porté le capital de 132 405 000 dinars à 151 320 000 dinars, le Directoire d'AMEN BANK a décidé de réaliser la deuxième phase, le 28 octobre 2024.

A l'issue de cette deuxième phase, prévoyant une augmentation de capital par incorporation des réserves d'un montant de **23 280 000 dinars**, le capital sera porté de **151 320 000 dinars** à **174 600 000 dinars**.

Cette augmentation de capital sera réalisée par la création de **4 656 000 actions nouvelles gratuites** au nominal de **cinq (5) dinars** chacune. Ces actions nouvelles seront attribuées gratuitement aux actionnaires détenteurs des 30 264 000 actions anciennes et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à concurrence **de deux (2) actions nouvelles pour treize (13) actions anciennes**.

#### Droit d'attribution

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **28/10/2024**.

#### Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les 4 656 000 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes **à compter du 01/01/2024 et seront directement assimilées aux actions anciennes**.

#### Cotation en bourse

Les actions anciennes AMEN BANK seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés **à partir du 28/10/2024**.

Les actions nouvelles attribuées gratuitement seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **28/10/2024** et ce, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.

#### Cotation en bourse des droits d'attribution

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir **28/10/2024**.

#### Prise en charge par TUNISIE CLEARING

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **28/10/2024**.